

## **Elit Group : Descriptif du programme de rachat d'actions et mise en œuvre d'un contrat de liquidité afin d'assurer la liquidité du marché de l'action**

### **Programme de rachat d'actions**

Voté par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Elit Group le 16 décembre 2005 dont la mise en œuvre a été décidée par les Conseils d'Administration des 27 janvier et 10 mars 2006 et établi en application de l'article L.439-3 du Code monétaire et financier.

#### **Synthèse des principales caractéristiques de l'opération**

- Emetteur : Elit Group cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C
- Titres concernés : actions Elit Group
- Pourcentage maximum autorisé par l'Assemblée Générale : 10 % du nombre d'actions composant le capital social au 16 décembre 2005, soit 416 362 actions pour un montant maximum de 2 498 172 €.
- Prix d'achat unitaire maximum : 6 €
- Modalités du rachat : en une ou plusieurs fois
- Durée de l'autorisation : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale
- Autorisations antérieures : cette nouvelle autorisation met fin à celle accordée par l'Assemblée Générale du 15 décembre 2004

#### **Rappel des objectifs du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2005**

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Elit Group par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 6 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

#### **Objectif du rachat d'actions faisant l'objet du présent document :**

Assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **Introduction**

En application du nouvel article L.451-3 du Code monétaire et financier, le présent détail de programme a pour but de décrire l'objectif et les modalités du programme de rachat par Elit Group de ses propres actions, voté par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société le 16 décembre 2005 et autorisé par le Conseil d'Administration de la société des 27 janvier et 10 mars 2006.

La société Elit Group souhaite conclure, avec effet au 6 février 2006, un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005. La mise en œuvre de ce contrat de liquidité, dès publication de ce communiqué implique que la société Elit Group rachète quelques unes de ses propres actions. Pour ce faire, le Conseil d'Administration de la société, réuni le 27 janvier 2006, a décidé de conclure ledit contrat de liquidité et de mettre ainsi en œuvre le programme de rachat d'actions propres faisant l'objet de la cinquième résolution votée par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2005.

Elit Group figure parmi les principales sociétés d'édition de logiciels métiers et intégrateurs de solutions françaises et propose son expertise appliquée à des solutions informatiques pour les filières du transport, de la logistique, de l'agroalimentaire frais et de la Traçabilité au service de l'industrie et la distribution.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève, pour le 1<sup>er</sup> semestre 2006 (non audité), publié le 27 janvier 2006 à 13 M€.

## Détail du programme

1° Nombre de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement : A ce jour, le capital social de la société est composé de 4 393 626 actions, dont 9 363 acquises avant le 27 janvier 2006, sont toujours directement détenues par la société.

La société détient indirectement 1 485 de ses propres titres.

2° Date de l'Assemblée Générale qui a autorisé le programme de rachat : 16 décembre 2005.

3° Annulations de titres effectuées au cours des vingt-quatre mois précédant le jour de la publication du détail du programme : la Société n'a jamais procédé à aucune annulation de titres.

4° Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat jusqu'au jour de la publication du détail du programme : Le précédent programme de rachat d'actions avait été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2004. Le Conseil d'Administration n'a jamais eu recours à cette autorisation et il n'y a donc eu, dans le cadre dudit programme aucune opération effectuée, d'aucune sorte.

5° Répartition par objectif des titres de capital détenus au jour de la publication du détail du programme :

La totalité des 10 848 actions propres déjà détenues directement et indirectement par la société sera allouée à l'objectif du contrat de liquidité. Aucun des autres objectifs du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2005 ne bénéficiera d'allocation d'actions déjà détenues.

6° Objectif du programme de rachat poursuivi par l'émetteur : Assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

7° Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que l'émetteur se propose d'acquérir, montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme : Part maximale du capital : 0,5 %.

Nombre maximal et caractéristique des titres : à la date du Conseil d'Administration du 27 janvier 2006, sur la base du cours de clôture de 4,87 € soit 106 984 €, pour 21 968 actions ordinaires.

8° Prix maximum d'achat : 6 €.

9° Durée du programme de rachat : à compter de la décision de l'Assemblée Générale pour une durée de 18 mois. Pendant la réalisation de ce programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations énumérées dans le détail du programme ci-dessus sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF.

Le Président du Conseil d'Administration

## **Mise en œuvre d'un contrat de liquidité**

Dans le cadre du programme de rachat d'actions décrit ci-dessus, Elit Group va mettre en œuvre dès publication de ce communiqué un contrat de liquidité afin d'assurer la liquidité du marché de l'action.

A partir du 6 février 2006 et jusqu'au 31 décembre 2006, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat 10 848 titres sont alloués à l'objectif du compte de liquidité avec 6 533 titres immédiatement à la date de mise en œuvre de celui-ci, dès publication de ce communiqué.

Les 4 315 titres restants seront transférés sur le compte de liquidité d'ici à la fin de l'année.

## **A propos d'Elit**

Positionnée sur les métiers de l'informatique du Transport et de la Logistique ainsi que sur l'informatique des métiers de l'Agro-alimentaire, Elit occupe une position de leader dans les systèmes d'information des acteurs de la Supply Chain, et leur propose une gamme complète de progiciels répondant à tous leurs besoins : de l'expéditeur au destinataire, du producteur au consommateur.

Elit Group est cotée sur l'Eurolist Euronext Paris – Compartiment C – code ISIN FR0000072852-ELT

**Elit Group**, Société Anonyme au capital de 2 196 813 €

Siège social : 129 Chemin du Moulin Carron - 69 130 ECULLY

382 693 992 RCS LYON

Contact **Elit** Olivier Carle ● [olivier.carle@elit.fr](mailto:olivier.carle@elit.fr) ● Tel. 33 (0)4 78 66 33 33

[www.elit.fr](http://www.elit.fr)